

antie, mais encore elle ne fut pas oubliée du peuple.

En 1527, à Cetin, en Dalmatie, à l'assemblée des Etats-Généraux croates où Ferdinand Ier fut librement élu roi de Croatie, prirent part plusieurs représentants de la Dalmatie. André, Evêque de Knin, figura à l'assemblée comme Baron du royaume.

En 1712, lorsque les Etats-Généraux des pays autrichiens et hongrois acceptèrent la Pragmatic-Sanction (modification de la loi salique qui excluait les femmes du trône impérial, modification en vertu de laquelle Marie-Thérèse succéda à l'Empereur Charles VI) la Dalmatie ne fut pas représentée. Mais en 1797, à la chute de la République de Venise, tous les municipes et toutes les communes rurales de la Dalmatie décidèrent, d'un commun accord, de proclamer roi de la Dalmatie François II roi de Hongrie et de Croatie. Ce qui fut confirmé par manifeste royal du 3 juillet 1797. Si, sous les règnes de François II (François I d'Autriche) et de Ferdinand V (Ferdinand I d'Autriche) on jugea impossible de réaliser l'union désirée et proclamée, par contre, François-Joseph I<sup>er</sup>, par diplôme du 26 février 1861, au moment d'accorder la constitution, décrétait (article III) que le statut provincial de la Dalmatie porterait un caractère *provisoire*, jusqu'à ce que l'union de la Dalmatie avec les royaumes de Croatie et de Slavonie fût devenue une réalité. La Dalmatie